

Par décret n° 96-1710 du 19 septembre 1996.

Le docteur Fethi Boufers, médecin principal de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service social à la direction des ressources humaines à l'hôpital Farhat Hached de Sousse.

Par décret n° 96-1711 du 19 septembre 1996.

Monsieur Khelifa Reguez, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de paiement à la direction des ressources humaines à l'hôpital Farhat Hached de Sousse.

Par décret n° 96-1712 du 19 septembre 1996.

Monsieur Sadok Bel Hadj Kelifa, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de recouvrement à la sous-direction financière et de la comptabilité à l'hôpital Farhat Hached de Sousse.

Par décret n° 96-1713 du 19 septembre 1996.

Madame Jenaieh Souha née Nouira, pharmacien de la santé publique, est chargée des fonctions de chef de service des achats à la sous-direction de l'approvisionnement à l'hôpital Farhat Hached de Sousse.

Par décret n° 96-1716 du 19 septembre 1996.

Monsieur Lazrag Ahmed, ingénieur principal, est chargé des fonctions de chef de service de la maintenance à l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir.

Par décret n° 96-1717 du 19 septembre 1996.

Monsieur Abdelmajid Brahem, administrateur conseiller de la santé publique, est chargé des fonctions de chef de service des marchés à la sous-direction de l'approvisionnement à l'hôtel Farhat Hached de Sousse.

Par décret n° 96-1718 du 19 septembre 1996.

Le docteur Moez Ernez, assistant hospitalo-universitaire en médecine, est chargé des fonctions de chef de service d'hygiène à la sous-direction des services professionnels à l'hôpital Farhat Hached de Sousse.

Par décret n° 96-1719 du 19 septembre 1996.

Monsieur Regaieg Mohamed, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de la formation et affaires sociales des fonctionnaires à l'hôpital Fattouma Bourguiba de Monastir.

Par décret n° 96-1720 du 19 septembre 1996.

Monsieur Mohamed Jaiem, inspecteur des services financiers, est chargé des fonctions de chef de service de la facturation à la sous-direction de la gestion des malades à l'hôpital Farhat Hached de Sousse.

Par décret n° 96-1722 du 19 septembre 1996.

Madame Hela Saied épouse Soussi, administrateur, est chargée des fonctions de chef de service administratif et financier dans un établissement hospitalier de la catégorie "A" au ministère de la santé publique (hôpital de Nabeul).

Par décret n° 96-1724 du 19 septembre 1996.

Monsieur Sadok Guidara, administrateur, est chargé des fonctions de chef de service de la gestion des malades à l'hôpital Habib Bourguiba de Sfax.

Par décret n° 96-1725 du 19 septembre 1996.

Monsieur M'timet Mohamed Ali, bibliothécaire, est chargé des fonctions de chef de service administratif et financier à l'institut national de la santé publique au ministère de la santé publique.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du ministre de l'agriculture du 19 septembre 1996, relatif à la fixation du calendrier d'ouverture des hippodromes de Kassar-Saïd et de Monastir pendant la saison 1996-1997.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 70-177 du 26 mai 1970, portant création et organisation de la société des courses tel que modifié par le décret n° 91-753 du 20 mai 1991 et notamment son article 8,

Arrête :

Article premier. - La société des courses est autorisée à réouvrir les hippodromes de Kassar-Saïd et de Monastir aux dates suivantes :

Courses d'automne 1996 à l'Hippodrome de Kassar-Saïd

Septembre 1996 : 15-22-29

Octobre 1996 : 6-13-20-27

Novembre 1996 : 3-10-17-24

Décembre 1996 : 1-8-15-22-29

Courses hivers-printemps 1997 à l'hippodrome de Kassar-Saïd

Janvier 1997 : 5-12-19-26

Février 1997 : 2-9-16-23

Mars 1997 : 2-9-16-23-30

Avril 1997 : 6-13-20-27

Mai 1997 : 4-11-18-25

Juin 1997 : 1-8.

Courses d'été 1997 à l'hippodrome de Monastir

Mai 1997 : 30

Juin 1997 : 6-14-21-28

Juillet 1997 : 5-12-19-26.

Art. 2. - La société des courses est autorisée à organiser les courses de chevaux conformément au programme visé par le ministre de l'agriculture.

Tunis, le 19 septembre 1996.

Le Ministre de l'Agriculture
M'hamed Ben Rejeb

Vu

Le Premier Ministre
Hamed Karoui

Arrêté du ministre de l'agriculture du 19 septembre 1996, relatif à la fixation du montant total des prix mis en concours par la société des courses pour la saison 1996-1997.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 70-177 du 26 mai 1970, portant création et organisation de la société des courses tel que modifié par le décret n° 91-753 du 20 mai 1991 et notamment son article 5,

Arrête :

Article premier. - Le montant total des prix mis en concours par la société des courses et comprenant les allocations au titre de prix des courses nationales et internationales et de primes aux naisseurs, est fixé pour la saison hippique 1996-1997 à un million